
Adresse de la société populaire de Péronne qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et témoigne de son amour pour la patrie, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Péronne qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et témoigne de son amour pour la patrie, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 355-356;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34837_t1_0355_0000_19

Fichier pdf généré le 15/05/2023

les noms ont été de suite inscrits sur le tableau étaient conservés membres de la société. Après avoir prêté le serment adopté, chacun a pris place par ordre de réception.

On a procédé ensuite à la réception des candidats inscrits sur le tableau depuis le temps prescrit par le règlement et le nom des citoyens admis a été inscrit à la suite des autres; tous les membres se sont donné le baiser civique avec les sentiments de la plus sincère fraternité.

L'heureuse régénération qui venait de s'opérer dans la société a été annoncée au peuple par différents coups de canon et par un mouvement spontané tous les frères se sont levés et sont allés, malgré la plus forte pluie, chanter l'hymne marseillaise autour de l'arbre de la Liberté; on n'entendait plus que cette hymne chérie de l'homme libre ou les cris répétés de *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne*.

De là on est entré dans un appartement où était préparé un repas frugal et républicain digne des beaux jours d'Athènes; on y a porté plusieurs santés à la République, à la Convention, à la Montagne, à nos frères les Jacobins et à tous nos frères les sans-culottes des armées, on a chanté avec la plus vive allégresse une infinité de couplets patriotiques qui s'insinuant doucement dans le cœur des Français raniment en eux, vivifient et exaltent l'esprit républicain.

La plus grande concorde a régné dans le banquet vraiment civique. On y voyait la gaieté la plus vive, qui a été bien augmentée par la nouvelle qu'a apportée un frère membre du comité des subsistances, formé près le District, il a annoncé l'importante et glorieuse nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, alors se sont encore élevés des cris unanimement répétés de *Vive la République, Vivent nos braves frères de l'armée contre Toulon*, et on leur a de suite porté une santé particulière avec un empressement qui caractérise cette union, cette douce fraternité qui fait la force des Français.

La société a arrêté à l'unanimité, qu'extraite du présent sera de suite envoyé à la Convention nationale, à la société des Jacobins et à toutes celles qui lui sont affiliées.

MARTIN (*présid.*), GRADON (*secrét.*),
DEIGAS (*secrét.*)

25

La société populaire de Chaumont, Haute-Marne, adresse des observations sur la loi du maximum, et sur celle qui permet de vendre à prix défendu les bestiaux sur pied.

Renvoi à la commission chargée de l'examen de la loi du maximum (1).

26

Les soldats, sous-officiers et officiers composant le 1^{er} bataillon du 23^e régiment d'infanterie, cantonné à Modane; témoignent à la Convention nationale leur regret de n'avoir pas été

(1) P.V., XXXI, 43.

employés pour marcher contre l'infâme Toulon. Ils annoncent que purgés de quelques ci-devant dont la présence n'inspiroit pas plus de confiance aux généraux qu'aux soldats, ils sont disposés à marcher d'un commun accord contre les tyrans, et à voler par-tout où le sol de la liberté est encore souillé par la présence des esclaves.

(*Applaudi.*)

Mention honorable (1). Renvoyé au comité de la guerre.

27

Des pétitionnaires demandent à la Convention nationale l'égalité de solde dans les troupes de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité militaire (2).

Les volontaires de la 4^e compagnie du 2^e bataillon de la Montagne (3), se plaignent de ce que dans le régime de l'égalité, on laisse encore subsister l'inégalité de solde dans les bataillons. Donner à un officier six fois plus qu'à un volontaire, c'est, disent-ils, un abus qui ne peut exister que sous la royauté, qui l'a établi pour se faire des créatures de tous ceux qui sont en grade. Le régime de l'erreur et de l'injustice est passé, nous devons nous rapprocher dans toutes nos institutions, de celui de l'égalité que nous avons établi.

Combien la République ne gagneroit-elle pas à cette diminution de solde. Chaque jour un million rentreroit dans les coffres de la République. Hâtez-vous, représentants, de veiller à la réforme d'un abus qui ne devrait plus subsister depuis long-tems; il est tems que les muscadins ne rougissent plus de manger à la gamelle (4).

(*Applaudissemens.*)

28

La société populaire de Péronne assigne le principe de nos succès dans l'élan sublime de l'amour de la patrie, qui transforme tout républicain en héros. Au milieu de la foudre et des

(1) P.V., XXXI, 43; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^o). Mention dans *Ann. patr.*, n^o 402; M.U., XXXVI, 299.

(2) P.V., XXXI, 44. Mention dans *J. Fr.*, n^o 501; *Ann. patr.*, n^o 402; M.U., XXXVI, 303; *Audit. nat.*, n^o 502.

(3) En cantonnement à Vitré (Ille-et-Vilaine).

(4) *J. Sablier*, n^o 1123. Variante du C. Eg., n^o 538: « La 4^e compagnie du 2^e bataillon de la marine en cantonnement à Vitry, se plaint de l'inégalité de solde dans les bataillons. Un chef de bataillon a cent fois plus qu'un volontaire, et ainsi de suite jusqu'au caporal. Cet abus est né sous la royauté, dit ce bataillon, il doit périr avec elle. Le règne de l'injustice est passé: tout ce qui le rappelle doit disparaître. Que le règne de l'égalité s'affermisse donc!

Considérez, législateurs, que si vous supprimiez cet abus, le trésor public auroit deux millions de moins à payer par jour, et que l'on pourroit soulager bien plus de pauvres sans-culottes.

Montagne sainte, reste à ton poste, et sappe la morgue des muscadins, qui refusent de manger à la gamelle.

éclairs, écrit-elle aux représentants du peuple français, vous avez construit le vaisseau de la constitution; ne l'abandonnez pas au milieu des tempêtes et discordes intestines. La société félicite la Convention nationale sur l'institution du gouvernement révolutionnaire (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Péronne, s.d.] (3)

« Représentants du peuple,

Assurés qu'il n'était plus de cœurs français qui ne brûlât de l'amour de la liberté, ses ennemis avaient conçu l'infâme dessein de fédéraliser la France.

Les scélérats ! ils n'ignoraient pas que le pacte social ne peut être que l'ouvrage du concert et de l'harmonie.

Les scélérats ! ils savaient que diviser une grande nation qui défend sa liberté contre les tyrans coalisés, c'est la précipiter dans les fers et qu'il n'était que ce seul moyen pour l'enchaîner.

Représentants, l'hydre du fédéralisme est abattue, la patrie voit ses enfants partout vainqueurs et se préparant de nouveaux triomphes par la sagesse de ses mesures pour le rétablissement de sa marine; elle voit ses malheureux voisins rougissant de la stupidité qui leur a mis les armes à la main contre eux-mêmes et prête à punir l'infâme ministre et l'imbécile despote qu'ils ont trompés.

Nos succès sont dus à l'élan sublime de l'amour de la Patrie qui transforme tout républicain en héros.

De cette gloire immortelle, Représentants, recueillez la part qui vous appartient.

Au bruit de la foudre et du sein des éclairs jaillissant de la Montagne, vous avez tranquillement résolu le problème social et en quelques heures construit pour les siècles le vaisseau de la Constitution. Mais, ne le verrions-nous pas se briser en sortant de vos mains si vous l'eussiez imprudemment lancé à la mer au milieu des tempêtes et des discordes intestines.

Non, comme l'a dit l'un de nos représentants, il ne restera pas dans le chantier; mais le régime constitutionnel est la jouissance de la liberté victorieuse et paisible. Tant qu'on osera contester à une nation de 24 millions d'hommes son existence, son indépendance, tant que son état sera celui de la révolution, de la guerre, son gouvernement doit être celui de la guerre et de la révolution.

Grâces immortelles vous soient rendues ! Votre gouvernement révolutionnaire est une des plus heureuses conceptions du génie de la liberté.

A l'instant où vous l'avez institué, tous les amis de la Liberté vous ont entendus : Tous se serrent, se rallient autour de vous et s'écrient : Représentants, gardez la fière attitude que vous venez de prendre; tenez de cette main ferme le gouvernail, et ne le posez que quand l'insolence des despotes aura reconnu sa faiblesse et sa nullité, et fiers du fanal que vous avez mis devant nous, nous osons vous le garantir : la Nation française sera libre; elle ne sera pas seulement la

première des Nations, elle leur révélera à toutes le secret du bonheur et en dépit des intrigants, des ultra-révolutionnaires qui nous prêchaient la chimère d'une république universelle, elle en propagera le génie chez tous les peuples, et leur fera répéter à tous, à son exemple le cri délicieux de vive la Liberté, et l'égalité, vive la République.»

BOUTEVILLE (vice-présid.), BALLUS (secrét.).

29

L'agent national du district du Vigan, département du Gard, fait part de la rapidité de la vente des domaines nationaux dans l'arrondissement de ce district. Il espère apprendre dans peu à la Convention nationale qu'il ne reste plus rien de ces propriétés, et que toutes sont régénérées par des possesseurs républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Vigan, s.d. A la Conv.] (2)

« Citoyens, depuis deux mois la vente des biens des émigrés s'opère avec rapidité dans ce district, et jusques à aujourd'hui la foule des acquéreurs a toujours augmenté. Les estimations s'étoient faites sur le pied de 4 % et presque toutes les ventes se sont faites deux, trois et quatre fois au dessus; les fortunes sont médiocres; aussi les grands domaines n'ont point gagné proportionnellement aux autres, mais tout ce qui s'est trouvé au niveau des moyens des pauvres sans culottes, a été enlevé. J'espère dans peu apprendre à la Convention qu'il ne reste plus un pouce de terrain à vendre dans le district du Vigan.

Pères de la Patrie restez fermes à votre poste jusques à l'entière ruine des tyrans et l'univers étonné de vos travaux vous appellera ses libérateurs. »

COMBET (agent nat.).

30

Les citoyens sans-culottes de la commune de Reneins-les-Sables (3), district de Villefranche, département du Rhône, annoncent à la Convention les dons patriotiques qu'ils ont fait passer à leur district, de souliers, bas, chemises et draps, à la charge de les faire tenir au plutôt à celle des armées qui a le plus de besoins. Nos cloches, ajoutent-ils, converties en canons, ont opéré et sonné le trépas des satellites des despotes : l'argenterie de nos églises a été adressée à la monnaie, pour être convertie en numéraire républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Reneins-les-Sables, 2 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5)

« Citoyen,

Offrir aux citoyens de Reneins une occasion de

(1) C 291, pl. 922, p. 13, 14.

(2) P.V., XXXI, 44; Bⁿ, 18 pluv.

(3) C 291, pl. 932, p. 36.

(4) Ci-dev^t St Georges-de-Reneins.

(5) P.V., XXXI, 44; Bⁿ, 18 pluv.

(1) P.V., XXXI, 44.

(2) Mention marginale; Bⁿ, 20 pluv. (suppl^t).

(3) C 292, pl. 938, p. 17.